

COMMUNE DE MALINTRAT CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize juin à vingt heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian Maire de Malintrat.

Date de convocation : 6 juin 2017

Membres présents : M. OLLIER Christian, M. CORDESSE Daniel, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. CHARNAY Olivier, Mme FOURNET Marelyse, M. MARCHEPOIL Alain, M. BEAUGER Daniel, Mme BURILLE Line

Absents excusés :

- M. JOUFFRAY Suzanne pouvoir à Mme MONISTROL Jacqueline
- Mme ROUVET Nathalie pouvoir à M. CHARNAY Olivier
- Mme DECOMBAT Frédéric pouvoir à Mme BURILLE Line
- Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Secrétaire : Monsieur BEAUGER Daniel

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DES 24 JANVIER ET 13 AVRIL 2017

Les délibérations et le procès-verbal des deux dernières réunions sont soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 12 voix POUR ; 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

16/ Modification des statuts de Riom Limagne et Volcans en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17, L5211-41 et L5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources et Volcans à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-00026 du 04 janvier 2017 complétant l'arrêté n°16-02855,

Vu la délibération n°01 du 30 mai 2017 par laquelle le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de ses statuts,

Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité par la conférence des maires du 23 mai 2017,

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération n°01 du 30 mai 2017 le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a approuvé la modification de ses statuts. Cette décision a un double objectif : d'une part, l'extension des compétences de Riom Limagne et Volcans afin de pouvoir engager la procédure de transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération d'autre part, une mise à jour de forme des statuts afin de les rendre plus explicites dans l'attente des modifications imposées par les textes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L5211-41 « qu'un EPCI à fiscalité propre qui exerce déjà, au lieu et place des communes qui le composent, les compétences fixées par la loi pour une autre catégorie d'EPCI, peut se transformer en établissement public de cette catégorie, sous réserve qu'il remplisse les conditions de création ».

Riom Limagne et Volcans remplit déjà les conditions de population et géographique nécessaires à la création d'une communauté d'agglomération : elle constitue un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants.

Il convient donc de faire évoluer ses statuts afin de la doter des compétences nécessaires à la première étape de la transformation en communauté d'agglomération.

La communauté exerce un nombre important de compétences obligatoires ou facultatives qui sont assez proches des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération prévues à l'article L5216-5 du CGCT. Aussi les évolutions envisagées concernent peu de compétences, il s'agit principalement de l'ajout de la compétence « politique de la ville » et de la rédaction de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » à l'identique de la compétence « équilibre social de l'habitat ».

Face à l'évolution du paysage institutionnel local réorganisé notamment par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (dite Loi NOTRe), Riom Limagne et Volcans doit s'adapter et se donner les moyens de ses ambitions en matière d'attractivité pour assurer son développement économique et le renforcement de l'emploi. Il s'agit là des conditions essentielles pour maintenir un haut niveau de services publics, facteur de cohésion sociale et de solidarité envers les personnes les plus démunies et envers les territoires les plus fragiles.

Sa transformation en communauté d'agglomération constituera une étape qui contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires, dans un esprit de solidarité. Elle devra, par ailleurs, s'accompagner d'une clarification du rôle respectif de l'EPCI et des communes. En effet, l'élargissement des compétences obligera à redéfinir le rôle des communes qui reste essentiel pour assurer les missions de proximité.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT la modification des statuts doit être approuvée par délibérations concordantes des conseils municipaux à la majorité qualifiée requise*, dans un délai de 3 mois à compter de sa notification aux Maires.

Après intervention de l'arrêté préfectoral portant extension des compétences, une deuxième délibération sollicitant la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- **DONNE son accord à la modification des statuts de Riom Limagne et Volcans telle que présentée en annexe.**

17/ BAIL DE LOCATION

LOGEMENT 18, rue de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe les membres présents que le bâtiment 18, rue de l'Hôtel de Ville dit « Agence Postale » est loué à Madame PAUL Aline gérante du dépôt de pain « LA CASALINE » depuis le 12 septembre 2016 pour une période de 3 mois.

En conséquence, il propose de renouveler ce bail, pour une période de 3 mois à Madame PAUL Aline (LA CASALINE), qui en a fait la demande pour un dépôt de pain. Cette location sera précaire étant donné que ce bâtiment public pourrait être réutilisé pour son usage initial. Le loyer mensuel est fixé à 100.06 € charges comprises. Sa révision s'effectuera le premier avril de chaque année selon l'indice du coût de la construction en vigueur, et sur sa moyenne associée. Pour cette année le loyer sera révisé l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de louer ce bâtiment à Madame PAUL Aline.

AUTORISE le Maire à établir le bail précaire de location.

FIXE le loyer mensuel à 100.06 € charges comprises.

18/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat

Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de MALINTRAT adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la

composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;

- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire/au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

19/ Restauration Scolaire

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que le contrat Sodexo arrive à son terme le 11 octobre prochain. Actuellement la réservation des repas est gérée par le secrétariat. Les parents ont le choix entre une inscription à l'année ou à la quinzaine. Aujourd'hui cela est devenu contraignant pour certains parents. Une étude a été faite afin d'assouplir ce fonctionnement. Suite à notre demande il nous a été présenté deux propositions l'une par notre fournisseur actuel et l'autre par Api Restauration Auvergne. Nous avons envisagé que les parents commandent directement en ligne et en ayant la possibilité de modifier leur compte le jour précédent avant 9 heures. Après ces explications

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'approuver la convention de la société API Auvergne Restauration pour la préparation et la livraison des repas destinés à la cantine scolaire ainsi que la mise à disposition du logiciel de commande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 1 abstention (M. MARCHEPOIL Alain)

APPROUVE ladite convention.

RAPPORTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

SISPA

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 14 avril 2017

Notamment à l'ordre du jour :

SSIAD

- Compte administratif – compte de gestion 2016
- Affectation des résultats 2016

EHPAD LES CHENEVIS

- Approbation du compte de gestion 2016 – EHPAD
- Approbation du compte administratif 2016 – EHPAD
- Propositions d'affectation
- Approbation du compte de gestion 2016 – Accueil de jour
- Approbation du compte administratif 2016 – Accueil de jour
- Propositions d'affectation

EHPAD LA FONTAINE

- Approbation du Compte administratif – compte de gestion 2016
- Proposition d'affectation des résultats 2016

SISPA GENERAL

- Compte administratif – compte de gestion 2016
- Affectation des résultats 2016
- Budget primitif 2017
- Centimes syndicaux 2017
- Tarifs du service de portage de repas au 01^{er} juin 2017
- Subventions 2017
- Compte rendu de délégation
- Marché de restauration
- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- Indemnités de fonction

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

- Astreintes
- Mise en place du CESU

QUESTIONS DIVERSES

SISPA

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 5 mai 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Mission de faisabilité et de programmation pour la création d'une résidence
« Services pour personnes âgées »

CIAS

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 24 avril 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la précédente réunion
- Comptes de gestion 2016 – CIAS, Service portage de repas et Ehpad
- Comptes administratifs 2016 et affectation des résultats – CIAS, service de portage de repas
- Rapport du Directeur, compte administratif 2016 de l'Ehpad et affectation du résultat
- Point sur le dossier des travaux (financement et avancement des travaux)
- Questions diverses

CIAS

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 11 mai 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Présentation de la compétence action sociale intercommunale
- Présentation des services

CNAS

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 11 mai 2017

Demi-journée de formation sur les prestations octroyées aux agents

SBL

Nom du rapporteur : M. CORDESSE Daniel

Réunion du 10 mai 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Résultat de l'appel d'offres pour les bureaux de Joze
- Prorogation de l'arrêté préfectoral de la DUP du 3/12/2012 relative aux captages de Tissonnières, commune de Jose

- Mandatement de l'EPF-Smaf pour l'acquisition de nouvelles parcelles
- Prise de position du syndicat pour le contrôle analogue du 11/05/2017 et le Conseil d'Administration du 15/05/2017

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 21 heures 30.

Délibérations :

16/ Modification des statuts de Riom Limagne et Volcans en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération

17/ Bail de location – logement 18, rue de l'Hôtel de Ville

18/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

19/ Restauration Scolaire